

SAS 2H
Société par actions simplifiées au capital de 2000 Euros
Siège social : 492 Bis, route de Bordeaux 16000 ANGOULEME
Société immatriculée au RCS d'Angoulême
889 389 417

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10/06/2026

Le 10/06/2026 à NEUF heures,

Les actionnaires de la Société 2H, SAS au capital 2 000 €, divisé en 200 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la présidence.

La réunion est présidée par Monsieur FADEL Hicham; le président

Au fur et à mesure de leur entrée dans la salle de réunion, les associés ont émargé la feuille de présence à l'assemblée.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président de l'Assemblée, qui constate que le quorum de la moitié des parts sociales est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation des associés et des récépissés postaux,
- le texte des résolutions proposées.

Le texte des résolutions proposées a été joint à la lettre de convocation. Ce même document a été tenu au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée donne acte au Président de ces déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- démission du président et la nomination de la nouvelle présidente,
- modification statutaire,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et déclare la discussion ouverte.

FH

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte 37 925.36 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à 37 925.36 € comme suit :

Imputation sur le compte réserves facultatives : - 37925.36 € qui ressortira ainsi à : 554.59 €

La collectivité des associés prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

EXERCICES	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2024	0 €	-	-
2023	0 €	-	-
2022	0 €	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FH

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérante sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur les conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver ces conventions.

Les associés intéressés n'ayant pas pris part au vote, conformément à la loi, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés.

& & &

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small loop at the end.

Désignation de l'entreprise 2 H Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 492 b Route de Bordeaux 16000 Angoulême

Numéro SIRET * 8 8 9 3 8 9 4 1 7 0 0 0 1 1 Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

						Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le		
						[3 1 1 2 2 0 2 5]			[3 1 1 2 2 0 2 4]		
ACTIF			Brut		Amortissements - Provisions		Net		Net		
			1		2		3		4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	77 053	030	48 963	28 091	31 078			
	Immobilisations financières * (1)		040	3 600	042		3 600	3 600			
	Total I (5)		044	80 653	048	48 963	31 691	34 678			
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	1 840	052		1 840	1 742			
		Marchandises *	060	37 198	062		37 198	21 080			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070						
		Autres * (3)	072	1 610	074		1 610	1 699			
Charges constatées d'avance *		092		094							
Valeurs mobilières de placement		080		082							
Disponibilités		084	17 859	086		17 859	55 027				
Total II		096	58 507	098		58 507	79 548				
Total général (I+II)		110	139 160	112	48 963	90 197	114 226				
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	2 000	2 000				
	Ecart de réévaluation				124						
	Réserve légale				126	200	200				
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131						
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136	(37 925)	1 232				
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142	2 755	40 680				
	Provisions pour risques et charges				154						
	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	50 755	40 813				
DETTES (4)	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	3 051	24 606				
	Comptes courants d'associés				173	7 941	8 127				
	Autres dettes				175						
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176	87 443	73 546				
	Total général (I + II + III)				180	90 197	114 226				
	REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
(2)		Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	9 325				
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

